

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0158

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0158**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon (ECL) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'ECL est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire, dont le statut est, depuis 1992, celui d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière, conformément aux dispositions de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Elle est située sur le campus Lyon ouest à Ecully.

Fondée il y a 150 ans, l'ECL a aujourd'hui pour mission la formation initiale et continue d'ingénieurs généralistes et de docteurs multidisciplinaires. Elle forme et délivre environ 330 ingénieurs chaque année, dans 6 filières d'enseignement et de recherche, ainsi qu'une cinquantaine de docteurs par an en sciences de l'ingénieur.

II - Modalités de représentation

Conformément aux dispositions du code de l'éducation et à ses statuts modifiés et approuvés le 13 décembre 2012, l'ECL est administrée par un conseil d'administration composé de 25 administrateurs répartis comme suit :

- 13 personnalités extérieures à l'établissement (collectivités territoriales et représentants du monde économique),
- 12 représentants élus représentants des personnels enseignants, des usagers et des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

Parmi les 13 personnalités extérieures à l'établissement, 3 sièges sont statutairement dédiés aux représentants des collectivités territoriales concernées, 5 représentants du monde économique, 2 représentants des organisations syndicales patronales et de salariés, 1 représentant du CNRS, 2 personnalités qualifiées dont un ancien élève de l'ECL.

Le mandat des administrateurs est de 3 ans renouvelable.

La Métropole de Lyon figure parmi les collectivités locales concernées et dispose d'un siège au sein du collège des personnalités extérieures.

En application de ces statuts, et conformément à l'article D 719-46 du code de l'éducation, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Métropole au sein du conseil d'administration de l'ECL ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Florence ASTI-LAPPERRIERE en tant que titulaire et monsieur Nicolas BARLA en tant que suppléant pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'ECL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.